



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-619

Déposé le : 01.09.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Interpellation Régis Courdesse, au nom du groupe vert'libéral

Favoriser l'autoconsommation d'électricité solaire photovoltaïque vaudoise

Texte déposé

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie en 2014, les porteurs de projets d'installations photovoltaïques se voyaient donner le droit de consommer l'énergie électrique produite par leurs propres panneaux solaires photovoltaïques, ce qui s'appelle de l'autoconsommation.

Cependant, il existe encore malheureusement des tracasseries importantes qui limitent l'accès à cette opportunité ; notamment pour les porteurs de projets avec plusieurs bâtiments géographiquement dispersés.

Ainsi, par exemple, la municipalité de Blonay a récemment proposé à son conseil communal d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de certains de ses bâtiments scolaires pour la puissance maximale autorisée en réinjection dans le réseau. L'exécutif se mettait en conformité avec sa politique énergétique, soit de relever les défis de la société à 2000 watts, ce qui est vivement apprécié !

La configuration particulière de la connexion au réseau, induite par des constructions successives, fait que tous les bâtiments du complexe scolaire en question (Bahyse), pourtant très proches les uns des autres, sont reliés au réseau électrique en plusieurs points différents. Le distributeur local d'énergie (Romande Energie) facture dès lors de manière séparée le raccordement et la consommation électrique de ces bâtiments. Le surplus important de la future installation productrice, sur les toits des salles de sports qui s'y prêtent particulièrement bien, est ainsi réinjecté à bas coût dans le réseau, alors que l'électricité des salles de classe dans le bâtiment d'à côté, mais sur un autre raccordement électrique, est facturée, par le même distributeur, au prix du marché. Chacun peut comprendre que cela paraisse un peu absurde sur le plan financier. Il est pourtant tout à fait réaliste d'imaginer traiter administrativement tous les bâtiments du même ensemble comme une seule et même entité de facturation, à l'instar de ce qui pratiqué par nos voisins genevois. Il s'agit là d'assurer un meilleur retour sur investissement au promoteur, producteur public, et ce durablement, d'autant que la rétribution à prix coûtant (RPC) est appelée à disparaître. On favorise ainsi l'autoconsommation.

Et même si les sociétés de distribution d'énergie sont gérées de manière indépendante de l'Etat de Vaud, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette problématique liée à la facturation séparée des bâtiments par les distributeurs d'énergie, même si ces bâtiments sont proches géographiquement et, de surcroît, ont le même propriétaire (public ou privé) ?
2. Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de ses représentants dans les conseils d'administration des distributeurs d'énergie, pourrait-il demander à ceux-ci de revoir leur mode de facturation et ainsi de soutenir également les projets portant sur plusieurs bâtiments ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Courdesse Régis

Signature :



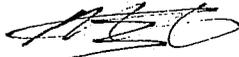
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Christin Dominique-Ella



Lio Lena



Meldem Martine



Miéville Laurent



Richard Claire



Schaller Graziella

